REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N° 4742 Jeudi 04 Décembre 2014 — 18ème ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF

LAND'OR 2

SYPHAX AIRLINES 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES 3

AMI ASSURANCES 4

TAWASOL GROUP HOLDING 5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SIMPAR – AGE - 6

SOPAT – AGO - 7

SOPAT – AGE - 8

SOTETEL – AGE - 9

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR :

CAPSA CAPITAL PARTNERS 10

AVIS

AGREMENT POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DU LISTING SPONSOR 11

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-3 » 12-16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT 17-23

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 » 24-26

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014 -1» 27-29

COURBE DES TAUX 30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 31-32

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « CEREALIS »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014

- SERVICOM

AVIS DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société LAND'OR et du public que ladite société a demandé la suspension de la cotation de ses titres à partir du vendredi 28 novembre 2014 en raison de discussions en cours avec un partenaire financier. La société tiendra le marché informé des résultats des dites discussions.

Par conséquent, le CMF a décidé de suspendre la cotation des titres LAND'OR et ce, à partir du vendredi 28 novembre 2014, jusqu'à la publication par la société d'un communiqué de presse clarifiant l'issue des pourparlers.

2014 - AC - 52

AVIS DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SYPHAX Airlines et du public qu'il a eu connaissance d'informations se rapportant aux anomalies comptables et organisationnelles de ladite société qui pourraient, éventuellement, avoir un impact sur la situation financière de la société et sur le cours de la valeur.

Le Conseil du Marché Financier, soucieux de préserver les intérêts des actionnaires de la SYPHAX Airlines et du public, a décidé de suspendre la cotation de la valeur SYPHAX Airlines à partir du mardi 18 novembre 2014, jusqu'à nouvel ordre.

2014 - AC - 51

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES

Siège social: Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Le conseil d'administration de la compagnie SYPHAX AIRLINES s'est réuni mardi 25 novembre 2014 suite à la convocation faite par son Président Directeur Général. A cet effet, et faisant suite à une correspondance, parvenue à la compagnie le 21 novembre 2014, de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile), concernant la nomination récente de Monsieur Christian BLANC aux fonctions de Président Directeur Général, à l'issue du conseil d'administration du 10 septembre 2014 ; SYPHAX AIRLINES a procédé au remplacement de Monsieur Christian BLANC par Monsieur Mohamed (dit Hamadi) GHELALA au poste de Président Directeur Générale de la compagnie.

SYPHAX AIRLINES s'est retrouvée dans l'obligation de se séparer de Monsieur Christian BLANC pour des raisons purement réglementaires. En effet, la DGAC requiert à toute société tunisienne exerçant une activité commerciale et dirigée par un Président Directeur Général étranger, d'acquérir une carte de commerçant étranger.

Le conseil d'administration se félicite par ailleurs de la nomination de Monsieur Mohamed (dit Hamadi) GHELALA, membre en exercice du conseil d'administration et ancien Directeur Commercial de SYPHAX AIRLINES. Monsieur Mohamed (dit Hamadi) GHELALA est également un expert émérite du secteur du transport aérien. Il a notamment occupé le poste de Directeur Général de la compagnie aérienne AIR BURKINA.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMI Assurances S.A

Siège social : Rue de Mauritanie 1002 Tunis Belvédère, Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société Assurances Multirisques Ittihad (S.A), AMI Assurances, réunie le 29 novembre 2014 à hôtel la concorde Les Berges du Lac – Tunis n'a pu valablement délibérer sur l'ordre de jour prévu faute de quorum.

A cet effet, la société informe ses actionnaires, qu'une deuxième Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **Samedi, 20 Décembre 2014** à **10h du matin à son nouveau siège, Cité Les Pins, Les Berges du Lac – Tunis**, et ce, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

---

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TAWASOL GROUP HOLDING SA.

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

Tawasol Group Holding maintient à la date d'aujourd'hui un carnet de commande d'un montant total de 124 MDT répartis sur les réseaux de télécommunication pour 69 MDT, le secteur d'infrastructure et bâtiments pour 50 MDT et l'industrie pour 5 MDT. D'autre part, le Groupe actuellement soumissionne dans le secteur de télécommunication soit la fibre optique à l'export et le réseau Mobile pour les valeurs de 60 MDT et 44 MDT, respectivement. Également, 12 MDT est la valeur de la soumission dans l'infrastructure.

La société compte élargir ses activités à l'échelle internationale avec l'implantation de nouveaux projets de Fibre Optique en Algérie à travers la filiale HAYATCOM Algérie et en Afrique de l'Ouest à travers la filiale RETEL WEST AFRICA au BENIN. D'autres projets vont bientôt être réalisés.

En plus, la société Tawasol Group Holding (TGH) signe un protocole d'accord avec la société Profilé Aluminium Maghrébin, PALMA, appartenant au groupe AREM, portant sur l'acquisition de 41.62% du capital de la dite société. Cette acquisition conférera au groupe Tawasol Group Holding le contrôle exclusif de la société PALMA.

La société précise que l'acquisition de la société PALMA, représente une première expérience du groupe dans le secteur de l'extrusion d'aluminium. La société compte développer davantage les performances industrielles de PALMA qui permettront non seulement de réussir son positionnement sur le marché local, mais aussi de multiplier ses exportations vers l'Algérie, la Libye et en Europe.

Les actionnaires de PALMA viennent de décider une augmentation de capital de 8 MDT afin de mettre en place un plan de développement à l'échelle nationale et internationale. Tawasol Group Holding participera à concurrence de 41,62% dans cette augmentation.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS
« SIMPAR »
Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Décembre 2014 à 11 heures à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2°- Mise à jour des statuts par la modification des articles 17 -19 - 21 - 23 - 24 - 25 - 26 - 33 .

2014 - AS - 1983

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »
Siège social : Avenue de 23 janvier BP 19, Teboulba

La Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le samedi 13 décembre 2014 à 10h** à **l'Hôtel Movenpick** sis à **Sousse** (Boulevard du 14 Janvier 4039), et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport d'activité 2013 établi par le Conseil d'Administration ;
2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ;
4- Affectation du résultat de l'exercice 2013;
5- Approbation des conventions réglementées ;
6- Renouvellement de mandats de certains administrateurs ;
7- Ratification de mandats de certains administrateurs ;
8- Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes
9- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.
10- Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »
Siège social : Avenue de 23 janvier BP 19, Teboulba

La Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra **le samedi 13 décembre 2014 à 11h 30** à **l'Hôtel Movenpick** sis à **Sousse** (Boulevard du 14 Janvier 4039), et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Dissociation des fonctions de Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration ;
2- Modification corrélative des statuts ;
3- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales;
4- Questions diverses.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS
« SO.TE.TEL »
Siège social : rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués une deuxième fois à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 03 Décembre 2014 à partir de 09h00 au Siège Social de la société, sise Rue des Entrepreneurs ZI Charguia 2- Aéroport Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts;

Tous les documents afférents à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

2014 - AS - 1969

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR :

CAPSA Capital Partners

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1082 – Tunis.

La Société CAPSA Capital Partners informe le public de la modification de son actionnariat et ce suite à l'enregistrement en bourse le 20/11/2014 de la transaction qui a porté sur 843 actions au nominal de 100 dinars.

Le vendeur étant la BAT- Banque d'Affaires de Tunisie et l'acheteur étant M. Mohamed Habib Karaouli.

Suite aux opérations ci-dessus citées, la nouvelle structure de capital de la société CAPSA Capital Partners au 03-12-2014 s'établit comme suit :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'action	Montant en dinars	en %
La Banque d'Affaire de Tunisie	3154	315 400	63,08%
Habib Karaouli	1603	160 300	32,06%
Anis Mnejja	10	1 000	0,20%
Thameur Chagour	94	9 400	1,88%
Tarek Triki	84	8 400	1,68%
Tarek Mansour	35	3 500	0,70%
Mehdi Chokri	10	1 000	0,20%
Monia Aloui	10	1 000	0,20%
Total	**5 000**	**500 000**	**100,00%**

AVIS DES SOCIETES

بـــــــلاغ

***

تعلم هيئة السّوق المالية العموم أنّ مجلس هيئة السوق المالية المجتمع بتاريخ 17 نوفمبر 2014 قرّر الترخيص لشركة الوساطة بالبورصة "**المستشارين الماليين العرب AFC-**" في ممارسة نشاط "**المؤسسة الراعية**".

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs**.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-3 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 30/05/2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.
Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a délégué, lors de sa réunion en date du 26/08/2014, à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires totalisant 50MD et ce durant les 4 derniers mois de 2014.
A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20MD susceptible d'être porté à 40MD aux conditions suivantes :

- Catégorie A : 7,6% sur 5 ans;
- Catégorie B : TMM+2,3% sur 5 ans;
- Catégorie C : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :
L'emprunt obligataire « ATL 2014-3 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.
Le montant définitif de l'emprunt "ATL 2014-3" fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :
Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **08/12/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **09/02/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dés que le montant maximum de l'émission (40 000 000DT) dinars soit intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.
En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.
En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/03/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.
Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dés la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :
Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 08/12/2014 auprès de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :
Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, l'ATL a prévu de réaliser des mises en forces de l'ordre de 210MD pendant l'exercice 2014, financés à hauteur de 66MD par des emprunts obligataires déjà émis, ainsi que le présent emprunt et 12,78MD par des crédits bancaires outre les fonds propres de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :
Dénomination de l'emprunt : « ATL 2014-3 »
Nature des titres : Titres de créance.
Forme des titres : Les obligations seront nominatives.
Catégorie des titres : Ordinaire.
Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.
Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :
Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2015 seront décomptés et déduits du prix de souscription.
La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2015, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :
Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans:**
  - Taux fixe: Taux annuel brut de 7,6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N.

10. Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent au 30 juin 2014 comme suit :

Désignation	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2013
Capital Social	3 537 000	2 358 000	2 358 000
Réserves légales	235 800	235 801	235 801
Résultats reportés	1 403 434	1 847 389	1 847 389
Prime d'émission	21 114 000	2 250 000	2 250 000
Résultat de l'exercice	(778 796)	173 499	(443 956)
Total	**25 511 438**	**6 864 689**	**6 247 234**

Le tableau de mouvement des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2013	**2 358 000**	**2 250 000**	**235 801**	**1 847 389**	**(443 956)**	**6 247 234**
Augmentation de capital	1 179 000	18 864 000	0	0	0	**20 043 000**
Affectation du résultat 2013	0	0	0	(443 956)	443 956	**0**
Distribution des dividendes	0	0	0	0	0	**0**
Résultat de période	0	0	0	0	(778 796)	**(778 796)**
Solde de clôture 30/06/2014	**3 537 000**	**21 114 000**	**235 801**	**1 403 433**	**(778 796)**	**25 511 438**

11. Les emprunts à plus d'an

Cette rubrique présente au 30 juin 2014 un solde de 4 810 490 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2013
Emprunt Leasing	10 490	16 463	13 537
Emprunt obligataire	4 800 000	6 400 000	6 400 000
Total	**4 810 490**	**6 416 463**	**6 413 537**

12. Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique présente au 30 juin 2014 un solde de 1 454 161 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2013
Fournisseurs d'exploitation	784 201	1 927 308	1 432 682
Fournisseurs effets à payer	524 009	493 179	487 800
Fournisseurs factures non parvenues	145 951	189 059	160 832
Total	**1 454 161**	**2 609 547**	**2 081 314**

13. Autres passifs courants

Cette rubrique présente au 30 juin 2014 un solde de 6 226 412 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2013
Clients avances et accomptes	62 939	78 790	65 374
Personnel rémunération dues	31 953	37 435	33 616
Etat receveur de finance	123 743	89 252	76 072
TVA sur chiffre d'affaire non encore encaissé	968 092	1 161 313	1 129 971
CNSS	28 741	37 773	35 342
Charges à payer	585 537	310 630	27 668
Produit constaté d'avance	0	40 380	19 789
Provision / congé	30 745	97 248	48 582
Créditeurs divers	10	10	10
Compte d'attente	49 289	83 370	83 369
TVA à régulariser	0	5 308	0
Produits à recevoir	0	12 252	0
Compte groupe SERVICOM INDUSTRIE	2 401 578	0	0
Compte groupe SERVICOM IT	589 509	703 176	294 081
Compte groupe SERVITEL	1 354 275	1 445 962	1 383 578
Compte groupe SERVIRAMA	0	0	11 107
Total	**6 226 412**	**4 102 900**	**3 208 559**

14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Cette rubrique présente au 30 juin 2014 un solde de 5 772 671 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2013
Échéance à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	1 600 000	1 600 000	1 600 000
Échéance à moins d'un an sur / acquisition leasing	5 973	6 348	5 740
Billets de trésorerie à court terme	4 000 000	5 636 123	14 150 000
Intérêts courus	6 458	7 121	44 421
Intérêts courus sur Emprunt Obligataire	123 261	160 545	433 245
BTE	0	228 854	104 633
ZITOUNA BANK	190	71	142
ABC BANK	96	145 029	36
BH	0	0	4 922
BTK	28 317	0	112 572
UBCI	0	0	2 005
ATTIJARI BANK Tunis	8 376	0	0
Total	**5 772 671**	**7 784 090**	**16 457 717**

15. Revenus

Les revenus se détaillent comme suit au 30 juin 2014 :

Désignation	Du 1er janvier au 30 juin 2014	Du 1er janvier au 30 juin 2013	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
Travaux de génie civil	378 671	415 777	887 376
Travaux de câblage	244 989	361 989	760 961
Travaux réseaux	537 163	1 419 052	1 829 059
Matériels et accessoires	13 589	33 361	62 343
Variation des clients, factures à établir	713 169	12 424	(341 574)
Total	**1 887 582**	**2 242 604**	**3 198 164**

16. Achats consommés de matières et fournitures

Les achats consommés de matières et fournitures s'élèvent au 30 juin 2014 à 1 330 320 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 1er janvier au 30 juin 2014	Du 1er janvier au 30 juin 2013	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
Achat stocké fournitures et câbles	0	186 460	339 770
Achat stocké fournitures réseau	314 313	246 409	923 029
Sous-traitance générale	574 278	159 540	272 226
Sous-traitance réseau	115 713	0	28 948
Achat import	190 860	0	0
Variation de stocks	(9 346)	81 489	(284 273)
frais de douane	18 943	32 505	42 527
Achat études et prestations	18 787	0	11 274
Location matériel	11 790	0	102
Transport sur chantier	0	6 209	6 539
Gasoil	8 758	7 042	15 682
Magasinage	6 315	5 361	13 198
Fournitures de bureau	4 080	5 581	15 791
Eau Electricité	3 892	2 776	7 628
Achat stockés autres approvisionnement	69 208	0	0
Achat stockés matières consommables	0	46 594	0
Divers	0	1 130	8 623
Autres achats/Régularisations	2 727	1 010	5 400
Total	**1 330 320**	**782 106**	**1 406 463**

17. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 30 juin 2014 à 242 147 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 1er janvier au 30 juin 2014	Du 1er janvier au 30 juin 2013	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
Rémunérations au personnel	205 337	296 493	539 915
Autres charges sociales	36 810	51 743	101 732
Total	**242 147**	**348 236**	**641 647**

18. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2014 à 130 999 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 1er janvier au 30 juin 2014	Du 1er janvier au 30 juin 2013	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
Loyer	21 072	19 485	39 162
Prime d'assurance	3 197	5 282	9 305
Honoraires	16 014	12 500	58 718
Etude et recherche	0	1 301	3 195
Entretiens et réparations	4 443	1 933	6 261
Annonces et insertions	0	4 711	9 866
Publicité publications relations publiques	1 465	3 500	3 569
Déplacements missions et réceptions	4 144	2 678	10 390
Frais postaux et de télécommunication	490	346	1 550
Services bancaires et assilmilés	62 821	20 051	71 692
Frais participation / marchés	0	1 408	2 880
jetons de présence	5 469	12 500	12 500
Etat impôts et taxes	11 884	24 248	-10 963
Total	**130 999**	**109 943**	**218 125**

19. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 30 juin 2014 à 857 982 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 1er janvier au 30 juin 2014	Du 1er janvier au 30 juin 2013	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
Frais financiers divers	50 849	100 083	311 806
Sous-Total 1 : Frais financiers liés à l'exploitation	**50 849**	**100 083**	**311 806**
Intérêts sur prêts à payer aux filiales	70 646	79 150	140 278
Intérêts sur Emprunts obligataires	246 827	244 709	783 677
Intérêts sur Billets de trésoreries	458 438	0	0
Résorption frais / Emprunts obligataires	31 222	20 359	54 274
Sous-Total 2 : Frais financiers liés au financement des sociétés du groupe	**807 133**	**344 218**	**978 229**
Total charges financières	**857 982**	**444 301**	**1 290 035**

20. Produits des placements

Les produits financiers s'élèvent au 31 juin 2014 à 113 310 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 1er janvier au 30 juin 2014	Du 1er janvier au 30 juin 2013	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
Produits financiers / SICAV	826	1 505	2 817
Intérêts sur comptes courants filiales	112 484	51 957	311 754
Total	**113 310**	**53 462**	**314 571**

21. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30 juin 2014 à 50 565 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 1er janvier au 30 juin 2014	Du 1er janvier au 30 juin 2013	Du 1er janvier au 31 décembre 2013
Impôts Taxes Pénalités et Amendes	0	2 762	500
Divers pertes ordinaires	41 591	0	13 889
Perte sur créances irrécouvrables	8 975	202	845 107
Total	**50 565**	**2 965**	**859 496**

22. Engagements hors bilan :

Les engagements de garanties données se présentent sous forme de cautions bancaires accordées aux clients de SERVICOM. Ils totalisent au 30 juin 2014 un montant de 1 199 402 DT se détaillant comme suit :

Banque	BH	ATB	BTK	BTE	UBCI	TOTAL
Cautions Provisoires	-	-	33 200	-	-	33 200
Cautions Définitives	76 052	490 022	29 902	2 005	11 450	609 432
Cautions de RG	138 672	227 557	17 188	-	15 315	398 732
Cautions d'Avance	31 249	112 850	13 940	-	-	158 038
TOTAL	**245 973**	**830 429**	**94 230**	**2 005**	**26 765**	**1 199 402**

- SERVICOM SA a donné sa caution solidaire pour permettre aux sociétés du groupe d'obtenir des crédits de gestion auprès de ses bailleurs de fonds. Le montant de l'engagement garanti s'élèvent à 29 763 061 DT.

- Mr Majdi Zarkouna, PDG de la société SERVICOM SA, a émis des cautions personnelles et solidaires au profit de la société SERVICOM détaillées comme suit :

Nature de la caution	Montants en DT
Caution solidaire et personnelle du PDG sur les engagements bancaires	2 750 000
Caution solidaire et personnelle du PDG sur les contrats de leasing	568 146
TOTAL	**3 318 146**

- La société SERVICOM Holding SA a donné en nantissement au profit d'Amen Invest 135 000 actions SERVICOM, et ce en garantie de l'émission par SERVICOM d'un billet de trésorerie de 2 000 000 DT souscrit pour une période de 120 jours commençant le 09/06/2014 et échéant le 07/10/2014.

- La société SERVICOM Holding SA a donné en nantissement au profit du SIFIB BH 120 000 actions SERVICOM, et ce en garantie de l'émission par SERVICOM d'un billet de trésorerie de 2 000 000 DT souscrit pour une période de 90 jours commençant le 15/04/2014 et échéant le 14/07/2014.

23. Transactions avec les parties liées :

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

Partie Liées	SERVIPRINT	SERVITRADE	SERVITRA	SERVICOM IT	SERVITEL	SERVICOM SCI	SERVIRAMA	SERVICOM HOLDING	SERVICOM INDUSTRIE
Créances	**104 295**	**1 763 773**	**5 496 777**	**-**	**58 595**	**617 733**	**-**	**60 821**	**-**
Créances Clients	(310)	32 852	137 993	-	58 595	-	-	-	-
Comptes Courants	104 605	1 730 921	5 358 784	-		617 733	-	60 821	-
Produits	**3 769**	**88 924**	**230 246**	**2 376**	**49 656**	**20 296**	**-**	**3 821**	**-**
Ventes ou prestations de services (HT)	-	58 080	176 492	2 376	49 656	-	-	-	-
Autres Produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits financiers	3 769	30 844	53 754	-	-	20 296	-	3 821	-
Dettes	**2 711**	**-**	**-**	**589 073**	**1 354 275**	**-**	**11 107**	**-**	**2 401 578**
Dettes fournisseurs	2 711	-	-	(436)	-	-	11 107	-	-
Comptes Courants	-	-	-	589 509	1 354 275	-	-	-	2 401 578
Charges à payer	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges	**12 490**	**-**	**-**	**20 536**	**48 641**	**-**	**-**	**-**	**1 578**
Achat de matières et services (HT)	12 490	-	-	108	-	-	-	-	-
Autres charges (HT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières (HT)	-	-	-	20 428	48 641	-	-	-	1 578
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements	**6 491**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Achat d'immobilisations corporelles	6 491	-	-	-	-	-	-	-	-

24. Tableau récapitulatif des titres de participations :

	Participations au 31-12-2013			Acquisition			Participations au 30-06-2014		
Sociétés filiales	**Valeur Brute**	**Libérée**	**Non Libérée**	**Brut**	**Compensation de créances**	**Titre de capital**	**Valeur Brute**	**Libérée**	**Non Libérée**
SERVITRA	6 171 637	6 171 637	-	6 074 385	5 759 250	315 135	12 246 022	12 246 022	-
SIRTTPS	44 750	44 750	-	-	-	-	44 750	44 750	-
SERVIPRINT	186 144	186 144	-	-	-	-	186 144	186 144	-
SERVITRADE	6 743 962	6 743 962	-	4 160 000	4 160 000	-	10 903 962	10 903 962	-
SERVITEL	10	10	-	-	-	-	10	10	-
AL CHOUROUK (Lybie)	709 417	212 825	496 592	-	-	-	709 417	212 825	496 592
SERVICOM EUROPE	104 920	104 920	-	-	-	-	104 920	104 920	-
SERVICOM SERVICES	4 940	4 940	-	-	-	-	4 940	4 940	-
SERVILIFT	9 940	9 940	-	-	-	-	9 940	9 940	-
SERVICOM AFRIQUE	-	-	-	400	-	400	400	400	-
Total	**13 975 720**	**13 479 128**	**496 592**	**10 234 785**	**9 919 250**	**315 135**	**24 210 505**	**23 713 913**	**496 592**

Avis du Commissaire Aux Comptes sur
Les Etats Financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014

Aux Actionnaires de la société SERVICOM SA,

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 08 septembre 2014, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SERVICOM SA couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2014 et comprenant le bilan au 30 juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et, par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance du niveau de celle que nous aurions obtenu dans le cadre d'un audit.

En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit au sens des normes d'audit internationales.

Justification de l'avis avec réserves

1. Notre mandat de commissaire aux comptes n'ayant pris effet qu'au titre de la présente intervention portant sur une revue limitée de la situation intermédiaire arrêtée au 30 juin 2014, les chiffres relatifs aux périodes antérieures et indiqués dans les états financiers ci-joints à titre comparatif, n'ont pas été soumis à notre examen. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur la validité de ces chiffres comparatifs.

2. Votre société détient des titres de participation pour un montant de 213 KTND dans le capital de sa filiale ALCHOUROUK installée en Libye, ainsi qu'une créance sur cette même société pour un montant de 325 KTND. En raison de la situation actuelle dans ce pays, nous ne disposons d'aucune information qui puisse nous permettre d'apprécier le caractère recouvrable de cette créance ainsi que la valorisation de cette participation.

3. La société a opté pour la reconnaissance de son chiffre d'affaires sur les contrats long terme selon la méthode à l'avancement alors qu'elle ne dispose ni d'une comptabilité analytique lui permettant d'expliquer les évolutions annuelles de son taux de marge brute ni d'un suivi analytique par projet assurant la correcte synchronisation entre les revenus et les charges associées encourues. Par ailleurs, sur la base de nos travaux, nous avons relevé que les achats consommés au 30 juin 2014 sont minorés pour un montant de 355 KTND. En raison de la situation évoquée précédemment, nous ne sommes pas en mesure à ce jour d'évaluer tous les autres ajustements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux revenus semestriels et aux achats consommés.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence des situations décrites dans le précédent paragraphe intitulé « Justification de l'avis avec réserves », nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SERVICOM SA arrêtés au 30 juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 01 Décembre 2014

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR